

NOTE DE CONJONCTURE DE

Semences de Maïs et Sorgho
Récolte 2021

Edition en février 2022

SEMAE

Direction de l'Animation de la filière

44 rue du Louvre

75001 PARIS

section.mais-sorgho@semae.fr

01.42.33.89.21



semae

Toutes les semences pour demain

INTRODUCTION A LA NOTE

La Convention-type de production/multiplication de semences et plants indique dans son préambule :

“Le contrat ainsi formé, sur la base de la convention-type et de l'annexe spécifique à chaque section de SEMAE, inclut en outre des dispositions particulières dûment négociées et acceptées par les Parties concernant notamment les modalités de rémunération, les quantités, la qualité, la responsabilité et les assurances. Dans le cas où le prix n'est pas fixé au contrat, le contrat devra faire référence à au moins un indicateur relatif aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts, et à au moins un indicateur relatif aux prix des produits agricoles constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix. Il pourra également faire référence à un ou plusieurs indicateurs relatif(s) aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges.”

Dans le cadre de ses missions et conformément au règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et à l'article L631-24 III du code rural, SEMAE, en tant qu'organisation interprofessionnelle reconnue, élabore et diffuse des indicateurs, qui servent d'indicateurs de référence dans les relations contractuelles en production/multiplication de semences et plants. Les indicateurs visent à réduire l'asymétrie d'information entre les opérateurs dans un contexte marqué par la volatilité des prix.

La loi EGALIM prévoit que *“le contrat devra faire référence à au moins un indicateur relatif aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts, et à au moins un indicateur relatif aux prix des produits agricoles constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix. Il pourra également faire référence à un ou plusieurs indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges”*.

Les indicateurs de tendance sont construits à partir de données anonymisées et agrégées, et ne sauraient en aucun cas être interprétés comme des instructions ou des recommandations de prix. Les opérateurs restent entièrement libres de déterminer leurs prix en fonction de leurs propres coûts et de leur situation individuelle sur le marché.

En application de la loi EGAalim, c'est l'Agriculteur qui propose à l'Etablissement de conclure un contrat de production de semences en précisant la superficie qu'il peut allouer à la multiplication/production, les outils de production disponibles (irrigation, stockage, machines agricoles), les modalités de récolte (éventuellement de séchage, de stockage) et de sa mise à disposition ainsi que la rémunération souhaitée ou les modalités de fixation de la rémunération en s'appuyant notamment sur les indicateurs mis à disposition par SEMAE. Les dispositions du contrat ou de l'avenant ne devront pas être en contradiction avec les clauses de la convention type, ni avec celles de l'annexe spécifique à chaque section.

En ce qui concerne les informations contractuelles à inclure dans le contrat commercial, notamment la rémunération ou les modalités de rémunération, en faisant dans ce cas

référence aux indicateurs prévus, elles doivent être discutées entre les Parties au moment de la mise en place des productions, au plus tard avant les semis ou les plantations. production de maïs semence, et d'une prime d'incitation à la production de maïs semence, cette production s'avérant plus technique et plus contraignante que la production « grain ». La France est le premier producteur européen de semences de sorgho. Plusieurs centaines d'hectares y sont multipliés chaque année. L'élaboration des prix contractualisés payés aux producteurs pour l'espèce sorgho se fait à partir des références du maïs, ces deux cultures ayant de nombreux points communs (espèces hybrides, période de semis et de récolte proches notamment).

L'année "n" est celle de la récolte des semences. Pour les cultures de printemps comme le maïs et le sorgho, les semis ont lieu la même année "n". La conclusion du contrat intervient donc au plus tard en début d'année "n". La publication et la diffusion de la note de conjoncture intervient en février de l'année n+1.

Cette fiche présente :

- des indicateurs « Marché »,
- des indicateurs « Coût de production de semences »,
- d'autres indicateurs complémentaires.

INDICATEURS MARCHÉ

INDICE ANNUEL DES PRIX D'ACHAT DES MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLE (IPAMPA) SEMENCES DE MAÏS EN FRANCE (source AGRESTE)

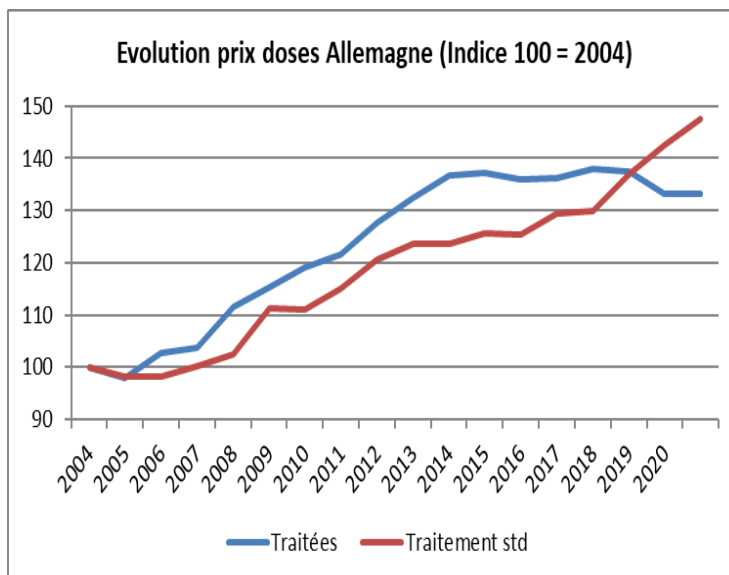
L'Ipampa est calculé chaque mois sur 235 postes élémentaires dans les secteurs suivants : semences, dépenses vétérinaires, engrais, produits de protection des cultures, aliments du bétail, petit outillage.

L'indice Semences est calculé sur 3 mois de janvier à mars.

Moyennes *	Semence maïs	Semence maïs grain	Semence maïs fourrage
Evolution Récolte 2015/ récolte 2014	-1%		
Evolution Récolte 2016/ récolte 2015	-1%		
Evolution Récolte 2017/ récolte 2016	-1%		
Evolution Récolte 2018/ récolte 2017	=	=	=
Evolution Récolte 2019/ récolte 2018	-1%	-2%	=
Evolution Récolte 2020/ récolte 2019	=	=	+1%
Evolution Récolte 2021/ récolte 2020	-1%	-1%	-2%

INDICE DES PRIX DES DOSES DE SEMENCES DE MAÏS - ALLEMAGNE (source KYNETEC)

<i>Evolution du prix moyen Allemagne</i>		
	Semences traitées	Semences Traitement standard
2007	0,9	+2.25%
2008	7,62%	2,10%
2009	3,40%	8,60%
2010	3,20%	-0,20%
2011	+2.2%	3,60%
2012	4,90%	4,90%
2013	3,80%	2,60%
2014	3,20%	stabilité
2015	+0.3%	+1.5%
2016	-0.9%	-0.2%
2017	+0.1%	+3.2%
2018	+1.4%	+0.3%
2019	-0.5%	+5.4%
2020	-3%	+4%
2021	0%	+3.5%



Les tendances « marché Allemagne » vont vers une stabilité du prix des semences traitées et une hausse de +3.5% du prix des semences traitement standard lors des semis 2021.

INDICATEURS « COÛTS DE PRODUCTION DE SEMENCES »

INDICE IPAMPA ET ÉVOLUTION SUR LES 6 DERNIÈRES CAMPAGNES (source AGRESTE)

L'Ipampa est calculé chaque mois sur 235 postes élémentaires dans les secteurs suivants : semences, dépenses vétérinaires, engrais, produits de protection des cultures, aliments du bétail, petit outillage.

Moyennes *	Indice global	Semence maïs	Semence maïs grain	Semence maïs fourrage	Energies / Lubrifiants	Engrais et amendements	Produits phyto
Récolte 2015/ récolte 2014	-2%	-1%			-15%	+3%	=
Récolte 2016/ récolte 2015	-3%	-1%			-12%	-2%	=
Récolte 2017/ récolte 2016	+1%	-1%			+12%	-12%	-1%
Récolte 2018/ récolte 2017	+3%	=	=	=	+14%	+1%	=
Récolte 2019/ récolte 2018	+2.5%	-1%	-2%	=	+1%	+11%	-3%
Récolte 2020/ récolte 2019	-1.5%	=	=	+1%	-11%	-5%	-4%
Récolte 2021/ récolte 2020	+6%	-1%	-1%	-2%	+10%	-3%	-1%

(*) Indice global calculé sur 12 mois de novembre N à octobre N+1 ;

Semences : calculé sur 3 mois, de janvier à mars ;

Carburant et lubrifiant : calculé sur 12 mois, de novembre N à octobre N+1 ;

Engrais et amendements : calculé sur 5 mois, d'octobre N à février N+1 ;

Produits phytosanitaires : calculé sur 3 mois, de janvier à mars.

L'indice global est en hausse de 6% lors de la récolte 2021. On note un léger repli du prix des semences (-1% tous maïs) et des phytos (-1%). L'énergie est en hausse de +10%, en lien avec la reprise économique rapide à la suite de la crise Covid (qui avait précipité une baisse de -11% en 2020). Les engrais s'affichent en baisse de -3% sur la période étudiée (octobre 2020 – février 2021) mais on souligne une forte hausse sur la fin de l'année 2021 qui sera ressentie lors de la récolte 2022.

ÉVOLUTION DU SMIC AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES (SOURCE INSEE)

Evolution du Smic : +2.2% au 1^{er} octobre 2021 puis +0.9% au 01/01/2022.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021 01/10	2022 01/01
Smic horaire brut en euros	9.22	9.43	9.53	9.61	9.67	9.76	9.88	10.03	10.15	10.25	10.48	10.57
Evolution n / n-1	2.4%	2,3%	1.1%	0.8%	0.6%	0.9%	1.2%	1.5%	1.2%	1%	2.2%	0.9%

RÉFÉRENCE DE PRIX MAÏS GRAIN : DONNEES SUR LA CAMPAGNE EN COURS (N) ET LES 2 CAMPAGNES PRÉCÉDENTES (N-1 ET N-2) (SOURCES : LA DÉPÊCHE ET FRANCE AGRIMER)

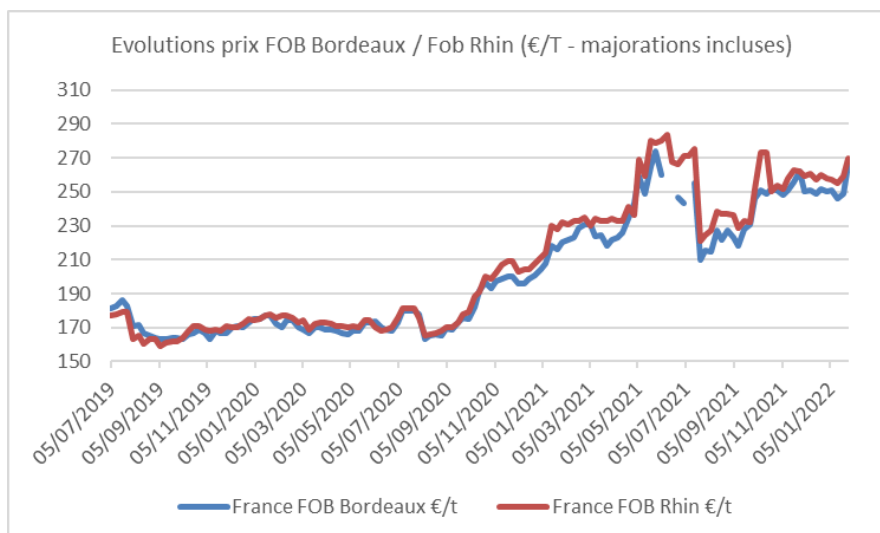
Référence Prix rendu Bordeaux (source La Dépêche)

	France Rendu Bordeaux base juillet €/t			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
juillet	158.3	165.4	161.9	221
août	176.6	161.9	159.8	219
septembre	170.5	156.0	165.3	219.5
octobre	164.7	158.8	179.7	243
novembre	168.2	157.6	190.8	246.75
décembre	172.0	161.0	189.0	241.8
janvier	173.8	164.5	203	243.5
février	166.0	161.3	215	
mars	159.4	157.6	212	
avril	155.6	154.3	216.5	
mai	152.0	156.2	247.8	
juin	162.8	154.9	239.3	
Moyenne	165	159.1	198.3	233.5

Références Fob Bordeaux et Fob Rhin (source France Agrimer)

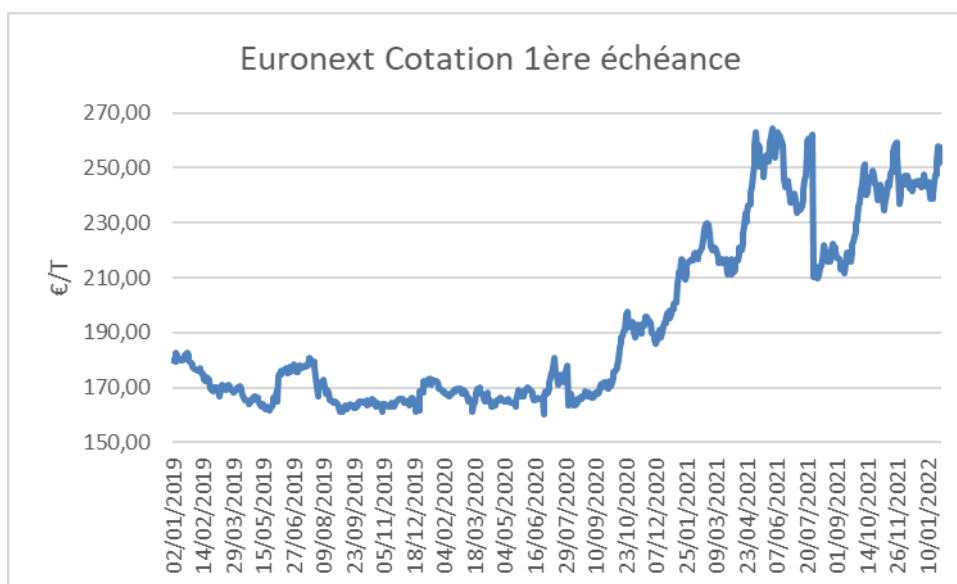
	France FOB Bordeaux €/t			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Juillet	174.8	183.3	178.2	230.9
Août	188.6	167.7	164.8	222.9
Septembre	178.8	163.5	171.8	225
Octobre	174.0	166.3	187.7	249.8
Novembre	177.9	166.3	199.0	254.3
Décembre	181.8	171.0	198.0	250.4
Janvier	186.0	175.3	213.2	253
Février	180.8	172.0	226.3	
Mars	171.8	168.9	224.4	
Avril	168.3	168.3	229.5	
Mai	166.8	169.6	261.8	
Juin	179.5	170.1	253.5	
Moyenne	177.4	170.2	209	238.9

	France FOB Rhin €/t			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Juillet	171.5	178.3	179.0	252.5
Août	187.4	163.1	166.5	235
Septembre	181.0	161.0	172.8	232.5
Octobre	177.3	168.5	191.4	260.4
Novembre	177.7	169	206.8	258.8
Décembre	179.5	171.8	204.8	259
Janvier	180.8	176.0	223.0	260.25
Février	175.5	175.8	233	
Mars	166.8	172.0	232.5	
Avril	158.5	171.8	235.5	
Mai	159.6	171.8	271.8	
Juin	172.5	169.3	274.4	
Moyenne	174	170.7	215.9	251.2



Référence Marché à terme (source Terre net)

Marché à terme (première échéance) depuis janvier 2019 ; échéances cotées : janvier, mars, juin, août, novembre à la bourse de Paris. Le graphique reprend la cotation de la première échéance à venir.



AU 04 février 2022 :

Echéance mars 2022 : 249 €/t

Echéance juin 2022 : 249.25 €/t

Echéance août 2022 : 253.5 €/t

Echéance novembre 2022 : 226.5 €/t

Echéance mars 2023 : 228 €/t

Echéance juin 2023 : 236.25 €/t

Echéance août 2023 : 230.75 €/t

Echéance novembre 2023 : 210 €/t

RENDEMENT DE RÉFÉRENCE MOYEN DU MAÏS GRAINS PONDÉRÉ FRANCE (SOURCE : AGPM MAÏS SEMENCE)

Rendement de référence moyen pondéré France 2019 : **13t/ha**.

MOYENNE DU QUARTILE SUPÉRIEUR DU RENDEMENT MAÏS GRAIN IRRIGUÉ DANS 5 GRANDES RÉGIONS, RÉCOLTE 2020 (SOURCE : CER FRANCE)

Echantillonnage 2020

- 110 000 ha de maïs
- 15 départements
- sur 5 grandes régions
 1. Ouest : 786 observations
 2. Sud-Ouest Aquitaine : 573 observations
 3. Sud-Ouest-Occitanie : 395 observations
 4. Sud-Est : 717 observations
 5. Autres : 1165 observations



Rendement moyen du quart supérieur (q/ha)	Récolte 2015	Récolte 2016	Récolte 2017	Récolte 2018	Récolte 2019	Récolte 2020
1 - Ouest	126,7	122	132	137	129	129
2 - Sud Oouest Aquitaine	132,2	119	134	131	134	129
3 - Sud Oouest Occitanie	124,1	128	128	120	132	119
4 - Sud Est	129,4	135	133	126	128	121
5 - autres	135,6	133	132	137	125	125
TOUS	129	126	132	134	130	125

LISTE EXHAUSTIVE DES CHARGES SPÉCIFIQUES (SOURCE FNPSMS)

La liste suivante présente les charges susceptibles d'être intégrées dans le calcul des charges spécifiques à la multiplication de maïs semence, Les charges spécifiques sont les charges présentant un différentiel de coût entre maïs grain irrigué et maïs semences.

Charges d'intrants :

- Semences
- Insecticide sol + Limaces
- Engrais starter
- Couverts végétaux
- Azote
- Engrais de fond
- Herbicide (pré et post-levée, rattrapages inclus)
- Insecticide végétation
- Fongicide végétation

Interventions spécifiques :

- Décompactage spécifique
- Préparation du sol supplémentaire
- Semis supplémentaires
- Binages supplémentaires
- Ecroutages supplémentaires
- Irrigation en plus (coût de la ressource inclus)
- Pulvérisations supplémentaires
- Castration/épuration manuelle (main d'œuvre uniquement)
- Castration mécanique
- Pendillards (passages supplémentaires)
- Destruction des mâles
- Récolte
- Triage-Effeillage
- Transport

Autres :

- Cotisations d'assurance
- Taxes et contributions professionnelles spécifiques et obligatoires
- Frais financiers (à moduler en fonction du calendrier de paiement)
- Isolement